

COMMUNIQUE DE PRESSE



France Relance 10 millions d'euros pour les entreprises de la transition agroécologique

Le 7 mai 2021

Dans le cadre du plan *France Relance*, 10 millions d'euros sont consacrés à l'accompagnement des entreprises engagées dans la transition agroécologique. Ces fonds inédits, confiés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation à Bpifrance, permettront d'accroître durablement l'innovation et la compétitivité de ces secteurs d'avenir.

Ce programme de Bpifrance s'adresse aux entreprises actives dans les secteurs des agroéquipements, du biocontrôle et de la production de protéines végétales. Pour ces dernières, l'objectif est donc de soutenir la dynamique enclenchée par le Plan protéines végétales pour le renforcement de cette filière en France. Peu importe leur taille et leur niveau de maturité, startups, PME et ETI pourront en bénéficier pour leur développement et celui des plus de 60 000 personnes qu'elles emploient.

Avec les 10 millions d'euros de France Relance, ce programme d'accompagnement se décline autour de 4 piliers :

1. Lancement du premier Accélérateur Agroécologie (700 000 euros)

D'une durée de 18 mois, cet accompagnement premium permettra à 20 entreprises d'établir leur diagnostic, de définir un plan d'actions et de se confronter aux experts de leur secteur. Au terme de séminaires collectifs, de rencontres professionnelles et de modules de conseils, l'Accélérateur Agroécologie accompagnera durablement les entreprises dans l'activation de leurs leviers de croissance. Ce volet s'appuiera sur l'expérience de Bpifrance qui déploie depuis cinq ans des Accélérateurs. Plus de 2000 PME et ETI sont passées à ce jour par les Accélérateurs de Bpifrance.

2. **Déploiement de modules de conseil et de parcours de pré-industrialisation** (1,5 million)

Conçues sur-mesure, ces missions de conseil de trois à dix jours recouvrent de larges thématiques (croissance externe, gouvernance, industrie du future...) dont certaines sont spécifiques à l'adaptation au contexte sanitaire.

Un parcours inédit répondra aux difficultés des start-up et des PME dans les phases de pré-industrialisation et d'industrialisation de leurs solutions. D'une durée maximale de 50 jours, il se déclinera autour de diagnostics, recommandations et indentifications de partenaires clés.

3. **Réalisation de diagnostics, missions d'immersion à l'international et d'accompagnement réglementaire** (5,2 millions d'euros)

Dans ce volet dédié à l'innovation, Bpifrance s'adresse plus particulièrement aux startups et aux entreprises innovantes de la filière agroéquipements. Au travers d'une série de prestations de conseil, une large variété de sujets pourra être couverte comme l'exploitation de la data, la mise en place d'une stratégie internationale ou encore la conception design. Des modules dédiés au biocontrôle sont en cours de finalisation.

De plus, à partir du second semestre 2021, deux missions d'immersion business à l'international mettront en relation entreprises françaises et acteurs étrangers clés.

4. **Financement d'études de faisabilité pour la preuve de concept viabilité des innovations** (2,4 millions d'euros)

Réservé aux entreprises de moins de 2 000 salariés et dans la limite de 50 000 euros pour chacune, ce quatrième pilier finance les études amont de faisabilité qu'elles soient techniques, économiques ou juridiques. L'accompagnement s'étend sur les dépenses de personnels, de prestations ou d'équipements et dans une durée maximale d'un an.

« Avec France Relance, et l'expertise de Bpifrance, nous accompagnons durablement la concrétisation de projets innovants et compétitifs au bénéfice de notre agriculture. Le rôle de l'innovation est majeur dans le secteur agricole, s'agissant notamment des transitions agroécologiques. » **indique Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation**

Paul-François Fournier, Directeur exécutif Innovation de Bpifrance déclare : « *L'ambition commune du MAA et de Bpifrance est d'accompagner la transition écologique de l'agriculture française et le rebond des entreprises de la filière. En ce sens, soutenir le développement de l'agroécologie s'inscrit naturellement dans les objectifs de Bpifrance. Ce plan ambitieux et multidimensionnel mobilise tout l'arsenal de Bpifrance en matière de financement et d'accompagnement pour renforcer la compétitivité et la transformation écologique de cette filière* ».

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Bpifrance
Nathalie Police
Tél : 01 41 79 95 26
Mail : nathalie.police@bpifrance.fr

Laure Schlagdenhauffen
Tél : 01 41 79 85 38
Mail : laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr

Ministère de
l'Agriculture
et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr
.fr
@Agri_Gouv